



JANVIER 2019

RADENAC INFOS

Mairie de RADENAC – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr Site internet : radenac.fr



11 novembre 2018



Sortie à Paris



Aménagement du bourg

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ 12 JANVIER 2019

Bonjour à tous,

Meilleurs vœux à vous tous,

Au nom du conseil municipal, du C.C.A.S.,

en mon nom personnel,

je vous offre ces vœux.



A vous radenacois : vœux de santé, de sérénité, d'apaisement.

A vous, entreprises : vœux de réussite dans vos projets.

A vous, associations : le vœu de faire aussi bien que 2018. Félicitations à toutes nos associations.

Les chiffres en 2018

Ces vœux s'adressent aux radenacois qui forment notre population municipale 1 053, population totale 1 073.

On a enregistré 13 décès pour 15 naissances (10 filles et 5 garçons). Un solde toujours positif mais les difficultés à garder la totalité de ces jeunes arrivants, souvent de passage dans nos logements...

7 mariages en 2017, seulement 2 en 2018 mais aujourd'hui, on officialise les PACS : 5 en 2018.

C'est une étape, pour certains on est peut être appelés à se revoir !!!

BONNE ANNÉE 2019

En matière d'urbanisme, on a constaté une flambée des demandes : 28 demandes. L'effet du PLUi.

A retenir 4 permis de construire pour des habitations nouvelles.

L'année 2018 a été marquée par l'aménagement du centre bourg "une heureuse réussite". Les retours sont positifs

Toutefois, nous vous demandons de respecter les lieux, respecter les emplacements de stationnement, respecter la propreté...

Le coût : 520 000 € H. T. tout compris, éclairage et effacement des réseaux aussi avec plus de 50 % de subvention.

L'inauguration est envisagée le 5 avril 2019 avec une animation des enfants de l'école qui vont travailler sur un spectacle de rue.

Autre bonne nouvelle de l'année 2018 : le parc photovoltaïque. Le 7 août le projet a été retenu avec l'obligation de le réaliser dans les deux ans. Alors dans le courant 2020, la réalisation devrait sortir de terre.

Nous avons mis en place des circuits courts à la cantine. Le but est d'apporter une alimentation plus saine à nos enfants et aussi de soutenir l'économie locale.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu différents partenariats avec la résidence Alexis Louër, l'A.D. M.R., l'association Saint-Fiacre...

Les projets pour 2019

Ils seront moins ambitieux que ceux de 2018, mais nous avons des travaux de gestion courante importants à réaliser ;

La chaudière de l'église a rendu l'âme. Nous n'avons pas été très surpris. Il nous faut maintenant agir en changeant le mode de chauffage, en améliorant l'éclairage, en balisant des issues... Nous sommes en cours d'instruction du dossier pour que les travaux soient réalisés courant d'été prochain.

Nous continuerons d'entretenir la voirie en campagne comme habituellement et nous poursuivrons les réflexions sur des aménagements de sécurité à La Bottine ou au Bois de Lambilly.

Les démarches engagées pour la gestion du cimetière seront à poursuivre.

Enfin le matériel des services techniques est très ancien et nous devons penser à investir pour le remplacer.

Avec d'autres partenaires Engie Green, nous devrions voir apparaître une 5^{ème} éolienne sur le site de Vachegard.



On ne devrait pas s'ennuyer en 2019.

Et si l'on regarde plus loin, il y a 2020. Et en 2020, il y a les élections municipales.

Cela me paraît important d'y réfléchir dès à présent.

Quel avenir pour la commune de RADENAC en 2026, 2040, 2050 ? Doit-on faire une commune nouvelle ?

Personnellement des arguments me font penser que non actuellement : la proximité, les mutualisations à l'échelle de Pontivy Communauté, la fin de la baisse des dotations, la taille de la commune au-dessus d'un seuil critique.

Bonne année à tous.

Vive RADENAC

B. LE BRETON

*Extrait des vœux

SOMMAIRE

Cérémonie des voeux	Pages 1 - 2
Délibérations du conseil municipal	Pages 3 - 7-
Etat civil Urbanisme Travaux	Page 7
Informations communales	Page 8
Informations générales	Pages 9 - 13 -
Actualités	Page 14
Associations	Pages 15 - 18
Festivités à venir	Page 19
Calendrier des fêtes	Page 20

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2018

Date de la convocation
19/11/2018
Date d'affichage
19/11/2018

L'an 2018, le 24 Novembre à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VÉRA Aurélie

Absente : Mme EVEN Magali

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David, M. PIRIO Philippe à M. LE NORMAND Kléber

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 06 octobre 2018.

Le Compte rendu du 06 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Subvention Transports école - piscine : APEL Ecole Saint-Louis (Délib. 2018-11-01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Pontivy Communauté a versé 3 223.00 € à la commune au titre de l'aide aux transports pédagogiques écoles-piscines.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le reversement des 3 223.00 € (pour 2018) à l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint-Louis.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget Commune (Délib. 2018-11-02)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (Délib. 2018-11-03)

Le Conseil Municipal retient la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 80 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêts : TI 3 mois + marge de 0,80 % sur base de 360 jours.

Commission d'engagement : 250 €.

Objet de la délibération : Prise en charge du coût de la restauration cantine : Ecole Jules Verne de Ploërmel (Délib. 2018-11-05)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de la commune de Ploërmel de participation au coût de la restauration scolaire pour un élève domicilié à RADENAC en classe ULIS de l'école élémentaire Jules Verne.

Le coût du repas est de 4.80 € pour l'année scolaire 2018/2019 et 50 % sont facturés aux familles. Il est demandé si la commune peut participer au 50 % restant.

Monsieur le Maire précise que le repas est facturé 3.20 € pour les enfants utilisant la cantine municipale.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité la prise en charge des frais de repas.

Objet de la délibération : Commission de contrôle des listes électorale (Délib. 2018-11-06)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019.

Il indique qu'à compter du 1er janvier 2019, la réforme transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs et instaure un contrôle par des commissions de contrôle créées par la loi.

Cette commission sera composée de 3 membres :

- . 1 conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau
- . 1 Délégué de l'administration désigné par le Préfet
- 1 Délégué du Tribunal de Grande Instance

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants au sein de la commission de contrôle des listes électorales au 1er janvier 2019.

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Philippe ALLAIN	M. Philippe DEDIEU

A titre indicatif, Il est proposé :

- M. Alain LE MAY (Titulaire) et Mme Sylvie SAVATTE (Suppléant) au titre de délégué de l'Administration
- M. André GUILLARD (Titulaire) et M. Gwénaél LECUYER (suppléant) au titre de délégué du TGI.

Objet de la délibération : Désignation d'un Référent au Conseil Intercommunal des Jeunes (Délib. 2018-11-07)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de monsieur Marc ROPPERS, Vice-Président de Pontivy Communauté en charge de l'action sociale, l'habitat et la petite enfance relatif à la désignation d'un référent au conseil intercommunal des jeunes (CIJ).

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité monsieur David GICQUEL, référent au conseil intercommunal des jeunes.

Objet de la délibération : Curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulée de boues (Délib. 2018-11-08)

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liées aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

Objet de la délibération : Personnel : Recrutement d'un agent contractuel aux services techniques (Délib. 2018-11-09)

Le Conseil Municipal décide l'embauche d'un agent contractuel à compter du 1er décembre 2018 pour une durée de deux mois aux services techniques afin de palier à l'arrêt de travail d'un agent depuis le 15 septembre 2018.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais administratifs de transports scolaires (Délib. 2018-11-10)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le montant de la participation de la Commune au coût de gestion du transport scolaire 2017/2018 de Pontivy Communauté est de **381.18 €**.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 22 enfants ont bénéficié des transports scolaires pour un coût de 17,34 € par élève.

Le Conseil Municipal prend acte de la participation aux frais de transports scolaires pour Pontivy Communauté conformément à la délibération 2015-01-06 du 22 janvier 2015.

INFORMATIONS

X - DIVERS

- **PONT MEUR** : Monsieur LE NORMAND indique que le goudronnage n'a pas été réalisé au Pont Meur par l'entreprise PAULIC TP de Baud.

- **VOYAGE ECOLE :** 34 enfants + 5 accompagnateurs de l'Ecole Saint-Louis ainsi que 7 conseillers municipaux participeront à la sortie du 20 décembre 2018.
 - **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :** Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réunion d'information au public se déroulera à Radenac le 06/12/2018 à 19H30 aux Lutins.
 - **AMÉNAGEMENT DU BOURG :** L'inauguration du bourg se déroulera au printemps 2019.
 - **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :** Le conservatoire de musique interviendra à l'école Saint-Louis. Trois séances sont prévues sur le thème du cirque contemporain.
 - **DOYEN DE LA COMMUNE :** Mme GICQUEL fait un point sur le repas du CCAS et précise que suite au décès de madame Aimée JOUBIER à 104 ans et demi, les nouveaux doyens sont Mme Julitte SAMSON et M. Louis LE FLOCH.
 - **SAINTE BARBE :** La Sainte Barbe se déroulera cette année à RADENAC samedi 08 décembre 2018.
 - **SIVU :** Monsieur Philippe ALLAIN rend compte de la réunion du SIVU du 15 novembre et précise notamment qu'un prêt a été réalisé auprès d'ARKEA Banque pour la réalisation du futur centre.
 - **ASSOCIATION SAINT-FIACRE :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée des différentes rencontres entre les communes de PLEUGRIFFET, RÉGUINY et RADENAC sur le devenir de l'Association Saint-Fiacre. On s'oriente vraisemblablement vers une association intercommunale qui serait gérée par la commune de RÉGUINY. Le poste de l'animatrice serait repris par la commune de PLEUGRIFFET avec mise à disposition à l'Association.
 - **ORDURES MENAGERES :** Madame Aurélie VÉRA soulève le problème de manque de conteneurs à Cassac et notamment des bacs jaunes.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

Séance du 22 décembre 2018

Date de la convocation
17/12/2018
Date d'affichage
17/12/2018
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 7
Votants :

L'an 2018, le 22 Décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell
Absente : Mme EVEN Magali
Excusé ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David
Excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme VÉRA Aurélie
Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 24 novembre 2018.
 Le Compte rendu du 24 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.
 Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Tarifs 2019 (Délib. 2018-12-01)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2019** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2019

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) **0.29 €**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) **0.14 €**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.55 €**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.27 €**

2) Salle Saint-Fiacre 2019

TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		105.00 €	105.00 €
Manifestations payantes (entrées : loto, fest-noz, bal)	103.00 €		277.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	128.00 €	175.00 €	277.00 €	277.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	55.00 €	65.00 €	103.00 €	103.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	51.00 €			
Caution	Forfait de 430.00 €			

3) Location de la vaisselle 2019

Consultable en mairie

4) Concession du cimetière 2019

- **74.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **105,00 €** pour une concession trentenaire,
- **210.00 €** pour une concession cinquantenaire.

–

5) Columbarium 2019

- Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes
- **378.00 €** pour 15 ans
 - **728.00 €** pour 30 ans
 - **1 167 €** pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2019

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **16.00 €** par jour,
- une caution de **58,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Divers 2019

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de RADENAC lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **141.00 €** (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Délégation de signatures : Prise de terre paratonnerre - Contrat prestation de service - Avance de trésorerie (Délib. 2018-12-02)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- le coût du contrat de prestation de service du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine est de 514.82 € H.T. pour l'année 2019 ;
- le devis de réparation de la prise de terre paratonnerre pour l'Eglise est de 1 122.00 € H.T. (devis de BODET) ;
- le montant de l'avance de trésorerie pour le budget des panneaux photovoltaïques est de 3 360.00 € H.T.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément aux délibérations du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal, au 14 décembre 2017 relative à la mise en place d'une avance de trésorerie du budget de la commune au budget panneaux photovoltaïques.

Objet de la délibération : Contrat d'entretien bac à graisses - Restaurant scolaire (Délib. 2018-12-03)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'établissement d'un contrat d'entretien du bac à graisses au restaurant scolaire avec la société Hydroservices de l'Ouest.

Ce contrat d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 est d'un montant annuel de 317.00 € H.T.

Objet de la délibération : Subventions « Complément » (Délib. 2018-12-04)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes, décide de voter les subventions complémentaires suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - Le Comice agricole pour 2019 (0.38 € * 1073) | 407.74 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers (exceptionnel) | 300.00 € |
| - APEL | 1 300.00 € |

Objet de la délibération : Budget Commune : Décisions modificatives n° 3 (Délib. 2018-12-05A)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

INFORMATIONS

6 - DIVERS

- **Réunion PLUI** : La réunion publique d'information sur le plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) s'est déroulée le 06 décembre 2018 aux Lutins. On ne peut que déplorer le manque de participants à cette réunion.

- **Eau potable** : A compter du 1er janvier 2019, le service public d'eau potable sera exploité par STGS au lieu de la SAUR.

Il est prévu le remplacement du réseau d'eau potable en partant du lotissement le Herbon et en passant à Drénidan pour rejoindre la Chouanière en PLEUGRIFFET.

- **Poteau incendie** : Le poteau incendie à Drénidan n'est plus aux normes, son remplacement sera à prévoir (estimation à 2 000 € H.T.).

- **Travaux d'accessibilité** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le devis de mise aux normes d'accessibilité des différents bâtiments est de 11 401.50 € H.T. Il est prévu de solliciter un autre devis. Des aides du conseil départemental sont octroyées pour ces différents travaux.

- **Recensement population** : La population totale retenue par l'INSEE au 1er janvier 2019 est de 1073 habitants.

- **Chauffage de l'Eglise** : La commission s'est déplacée sur GUELTAS et GUILLAC pour étudier le système utilisé par ces communes.

- **Campagne de ragondins** : 226 communes participent au programme de limitation des populations de ragondins et rats musqués dans le département. 14 427 ragondins/rats musqués ont été piégés. En ce qui concerne la commune de RADENAC : 106 en 2017 et 120 en 2018. Le conseil municipal tient à souligner le travail accompli dans l'intérêt de tous et à remercier nos 6 piégeurs.
- **Frelons** : Monsieur David GICQUEL fait part que 44 frelons asiatiques et 67 frelons européens ont été capturés sur la période d'avril à mai 2018.
- **Vœux 2019** : La cérémonie des vœux à la population se déroulera le samedi 12 janvier 2019 à 11H00 à la salle Saint-Fiacre. L'école Saint-Louis fera une petite animation pour remercier la municipalité de la sortie du 20 décembre à l'Assemblée Nationale.
- **Aménagement du bourg** : Lors de l'inauguration du bourg, une animation sera réalisée par l'école sur le thème du cirque et spectacle de rue.
- **Gilets Jaunes** : Monsieur Philippe ALLAIN demande si un registre a été ouvert sur les doléances des "Gilets jaunes". Il est précisé qu'un cahier sera bien mis en place pour recevoir les doléances des administrés.

ETAT CIVIL

Naissances

Le 31 octobre à NOYAL-PONTIVY, Djassim CHARKI MACHOUHOULI, 7, rue des bouards

Le 4 janvier à VANNES, Nolann CAILLÈRE, 11, rue de la maladrerie

Le 7 janvier à PLOERMEL, Nolan ROUILLARD, 16, rue des bois

Décès

Le 15 novembre à NANTES (Loire-Atlantique), Christian KERDAL, 71 ans, 2, rue Jean Robic

Le 21 novembre à CREDIN, Aimée JOUBIER, 104 ans, Saint-Fiacre

Le 22 décembre à RADENAC, Marie GUILLARD née HAYS, 84 ans, 8, rue des bouards

Le 6 janvier 2019 à RADENAC, Véronique LAOUÉNAN née GIOT, 54 ans, 5, Kervenallec

Avis de mention de décès

Le 6 novembre à LA CALOTTERIE (Pas-de-Calais), Léon LE CAM né à Guillerian le 31 juillet 1939

Le 12 novembre à St-CHRISTOPHE SUR LE NAIS (Indre-et-Loire), Serge CHARLES né au bourg le 3 décembre 1964

Le 2 janvier à NOYAL-PONTIVY, Eugénie LE BRETON, née à Kerrauffray le 27 octobre 1935

Le 7 janvier à SAINT-JEAN BREVELAY, Geneviève LE BRETON veuve MADORÉ née le 24 mai 1933 à Saint-Fiacre

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Mme Maxime PEDRONNO, 13, rue de la chouannerie : EXTENSION

SCI KAWARMOR, le Resto, ENTREPOT

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Expert solution énergie pour M. François DEMONFORT, 24, Cassac : Installation de 10 panneaux photovoltaïques

TERRAIN A VENDRE

Dernier lot viabilisé situé dans le lotissement Le Clos du Parc, d'une superficie de 714 m² au prix de 15 € le m² soit un prix global de 10 710 €, hors frais notariés.

TRAVAUX

Les travaux **d'aménagement du bourg** sont presque terminés.

Une inauguration aura lieu le 5 avril avec la participation des enfants de l'école qui nous feront une démonstration de leur travail tout au long de l'année scolaire sur le thème du "cirque".



Ces nouveaux panneaux dans le bourg indiquent une ZONE DE
PARTAGE dont la priorité est réservée aux piétons



INFORMATIONS COMMUNALES

Distributeur de baguettes Il sera déplacé prochainement à l'endroit initial sur la place de l'église.

Frelons asiatiques

La campagne de piégeage des frelons asiatiques débute le 15 février. Pensez à mettre vos pièges en place pour éviter une propagation.

Déjections canines :

Par mesure d'hygiène publique, il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants.

Seuls les caniveaux sont autorisés. A défaut tout propriétaire ou possesseur de chiens doit immédiatement procéder au ramassage des déjections.

Générateur photovoltaïque



Pour information, la production en électricité des panneaux photovoltaïques installés sur l'atelier communal est de 27 562 kwh, soit une recette communale pour 2018 d'un montant de 3 623.73 € provenant du rachat de celle-ci par ENEDIS.

Assistantes maternelles

- Mme Valérie MOUELLO, 10, rue des bois : 06-87-29-51-53
- Mme Patricia MONTARNAL, 6, Impasse La Bottine : 02-97-22-41-01 ou 06-83-41-62-58
- Mme Aurélie VERA, 28, Cassac : 02-97-22-87-30
- Mme Sylvie LE CALLONNEC, 3, rue des lavandières : 02-97-22-44-14 ou 06-23-08-73-62

**ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
CALVAIRES FLEURIS
SAMEDI 26 JANVIER 2019 à 11 heures
Salle les lutins, 3, rue du moulin à vent**

**COMICE AGRICOLE
A RADENAC
SAMEDI 29 JUIN 2019**

P.L.U.I.

PLUI les pièces réglementaires en cours de finalisation

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie par la formalisation des différentes pièces réglementaires, qui seront opposables aux futures autorisations d'urbanisme une fois le PLUi adopté : le règlement écrit, le règlement graphique ou zonage, les orientations d'aménagement et de planification (OAP).

Cette phase de traduction réglementaire est aujourd'hui en cours de finalisation. L'arrêt du projet de PLUi par le Conseil communautaire est prévu en **février 2019**. Ce projet sera ensuite soumis aux Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Chambres consulaires, Scot du Pays de Pontivy), puis à la population lors d'une enquête publique. Le projet est consultable sur le site de Pontivy Communauté *Infos PLUi Documents provisoires*

Recensement militaire : Les jeunes hommes et jeunes femmes nés en janvier, février et mars 2003 doivent se faire recenser à la mairie (procédure obligatoire).

DÉCHETERIE INTERCOMMUNALE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi de 14 h à 17 h
- Mercredi de 14 h à 17 h
- Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Permanence Assistante Sociale

à Réguiny le vendredi matin sur rendez-vous au 02-97-69-54-65

Coordinateur de justice

à Réguiny le 1^{er} mardi de chaque mois de 10 h à 12 h sur rendez-vous

INFORMATIONS GÉNÉRALES

JETER MOINS ET MIEUX

Chaque Français produit 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans les poubelles et conteneurs de tri (365 kg) ainsi qu'en déchèteries (225 kg)

Le traitement de ces déchets engendre :

- Des émissions de gaz à effet de serre,
- La consommation ou le gaspillage de matières premières non renouvelables et d'énergie,
- Parfois la pollution des sols, de l'eau et de l'air.

La durée de vie des déchets dans la nature :

- Mouchoirs en papier : 3 mois,
- Mégots de cigarettes : 1 à 2 ans,
- Tickets de bus : 1 an,
- Chewing-gum : 5 ans,
- Canettes en métal : 100 à 500 ans
- Briquets en plastique : 100 ans
- Sac plastique : 450 ans
- Carte bancaire à puce : 1 000 ans
- Bouteilles en verre : 4 000 à 5 000 ans.



Des idées pour agir :

- Produire moins de déchets
- Bien trier les déchets
- **Dire non** aux produits sur emballés ou en portions individuelles
- Eviter les produits jetables
- Ne pas gaspiller le papier : faire des impressions recto/verso
- Utiliser des piles rechargeables
- Faire du compost
- Donner ou revendre ce dont on ne veut plus ou dont on n'a plus l'usage
- Acheter des produits recyclés
- Faire une liste de courses, surveiller les dates de péremption, cuisiner les restes pour **réduire le gaspillage alimentaire.**

Des bons réflexes à la maison

Quelques gestes peuvent devenir des réflexes et faire rapidement baisser nos consommations d'énergie et d'eau

- Chauffer sans surchauffer : 19°C suffisent
- Modérer sa consommation d'eau chaude : prendre des douches rapides, ne pas se laver les mains à l'eau chaude
- Eteindre son ordinateur, sa télévision, ses consoles de jeux quand on a fini de les utiliser et ne pas les laisser en veille
- Débrancher ses appareils (téléphones, ordinateurs, consoles de jeux portables) quand la charge est terminée. Sinon, ils continuent à consommer de l'électricité.



Economiser l'eau au quotidien, c'est bon pour la ressource et le porte-monnaie

Chaque année, près de 30 millions de m³ d'eau sont prélevés sur notre bassin versant dont environ 80% dans la rivière du Blavet, le reste provenant de captages souterrains. **Les situations de sécheresse de 2016-2017 ainsi que les déficits pluviométriques observés cet été 2018 nous montrent que cette ressource n'est pas inépuisable.** Au niveau national, au 25 septembre dernier, 60 départements étaient concernés par un arrêté limitant certains usages de l'eau et 5 dont les Côtes d'Armor étaient en vigilance. Ces situations risquent de devenir plus fréquentes dans les années à venir.

Aussi est-il plus que jamais nécessaire que chacun se penche sur son propre comportement face à l'utilisation de l'eau et sur ses niveaux de consommation. En plus, moins d'eau consommée, ce sont moins d'euros dépensés.

La comparaison de chiffres de consommation indique que des marges d'économies existent. Exemples : certaines familles de 4 personnes consomment 90 m³/an, d'autres en consomment 140, voire plus, soit une différence de 50 m³ qui peut coûter jusqu'à 235 €/an* ! La consommation moyenne observée sur le bassin versant est de 35 à 40 m³/personne/an. L'objectif de 20 à 25 m³ est possible et plus facile à atteindre qu'on ne le croit... **Cela commence par une prise de conscience qui va petit à petit imprégner nos comportements quotidiens qui deviendront, à terme, des réflexes et des habitudes.** En complément, la surveillance et l'installation de petits équipements hydroéconomes peuvent très vite générer des économies sans perte de confort.

5 actions pour réduire facilement sa consommation d'eau

• Adopter des gestes simples comme :

- **Fermer le robinet** pendant que vous vous lavez les mains ou que vous vous brossez les dents et **ne pas l'ouvrir en grand pour rincer** ! Faites votre calcul : **Laisser couler l'eau inutilement pendant 1 mn/jour peut générer une consommation de 4 m³/an !**
- **Faire la vaisselle à la main bonde d'évier fermée**, et non pas en laissant couler le robinet : cela peut épargner 12 m³ d'eau chaude par an, soit 90 € par an.
- **Prendre une douche** plutôt qu'un bain permet de diviser par 4 la consommation d'eau : un bain de 200 l = 4 douches économes de 5 mn !
- **Récupérer l'eau de lavage des salades et des légumes pour arroser les jardinières et les plantes d'intérieur** qui apprécieront cette eau riche en éléments minéraux...



• Surveiller ses installations et éviter les fuites

Les fuites, même si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes et coûter cher : Un robinet qui goutte = 100 l par jour = 36 m³ et 160 € gaspillés par an ; Une chasse d'eau qui fuit peut occasionner une perte de 220 m³ d'eau par an ou 1030 € ! Pour éviter cela, il faut donc veiller à :

- **surveiller régulièrement sa consommation en relevant son compteur** (idéalement tous les mois),
- **entretenir** ses installations et **réparer** au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint).



Quelques astuces pour repérer les fuites

→ **En cas de suspicion de fuite**, relevez, juste avant de vous coucher ou avant de vous absenter, le compteur d'eau en notant les chiffres. A votre réveil ou retour (et avant de d'avoir fait couler l'eau !), vérifiez à nouveau les chiffres du compteur. S'ils ont changé, il est nécessaire de vérifier votre installation car il doit y avoir une fuite.

→ **Pour s'assurer que la chasse d'eau ne fuit pas :**

Essuyer l'intérieur de votre cuvette et déposez une feuille de papier absorbant le long de la paroi. Si elle est imbibée, le réservoir de vos toilettes fuit.

→ **Votre facture indique vos consommations d'une année sur l'autre. Une augmentation anormale doit vous alerter.**

• S'équiper en matériel économe pour moins de 100 €

Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations.

- La mise en place d'**aérateurs sur les robinets des lavabos (5 à 10 €)** réduit de moitié la consommation sans perte de confort. A l'évier, garder un débit de 10 l/mn. 
- **Pour les WC** les plus anciens, le volume de la chasse peut être réduite de moitié en installant un mécanisme à double-commande (25 à 60 €) sans avoir à changer de réservoir : l'économie peut atteindre 15/20 m3/an.
- Une **douchette économique (15 à 40 €)** permet de consommer 20 à 25 litres de moins qu'une douchette classique pour une douche de 5 minutes. 

Astuces pour limiter la durée de la douche et donc la consommation d'eau (et d'énergie)

→ *Les fabricants font preuve d'imagination pour aider les particuliers à faire des économies. Exemples : Pommeau illuminé qui change de couleur dès que le volume dépasse un seuil de consommation; Alerte Led qui change de couleur toutes les 4 mn; Compteur installé entre le flexible et le pommeau, qui affiche la température, la consommation et un ours polaire qui voit sa banquise fondre... ; etc.* 

• Poser un réducteur de pression

Si votre pression est supérieure à 3 bars, poser un réducteur permettra non seulement de réduire la consommation mais aussi évitera des fuites au niveau des chasses d'eau, des raccords ou encore du ballon d'eau chaude. Et il augmentera la durée de vie de vos appareils électroménagers.

Astuce pour savoir si votre pression est trop élevée

→ *Remplissez un seau de 10 l à un robinet sans mousseur ou réducteur de débit. S'il est plein en moins de 35 secondes, c'est que la pression est trop élevée.*

• Utiliser l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage du jardin, lavage des voitures, des vélos...). Il suffit pour cela d'installer une cuve récupérant l'eau des gouttières.

Au jardin, il convient d'**arroser au bon moment** (le soir ou le matin), au pied des plants et de façon modérée, en fonction du sol et de la météo.

La meilleure économie, c'est quand on n'a pas besoin d'arroser : alors, optez pour des plantes locales, peu gourmandes en eau et résistantes à la sécheresse et entourez les d'un paillage pour éviter l'évaporation.

C . O . C . E

Avec ces actions, la ressource s'en portera mieux et vous réduirez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude)



Sources : Eau & Rivières de Bretagne ; SAGE Mayenne ; SAGE Gironde

**Les coûts sont calculés sur la base des prix moyens suivants : Eau froide : 4,70 € TTC/m3 comprenant la distribution et l'assainissement (Pontivy Communauté, 2016) ; Eau chaude : 7 € TTC/m3.*

2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

✓ Le vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1^{er} janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères).



Petit rappel

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mur, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !



Pour plus d'informations :

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

02.97.73.36.49

ÉDITION SPÉCIALE : la pose de nichoirs à mésange

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Pour protéger la population contre les chenilles processionnaires du pin, il est bien sûr possible de procéder à des échenillages et à la pose de pièges collerette ou de procéder à la pulvérisation d'une bactérie (BT) produisant une toxine, mais il est également intéressant de viser une gestion à long terme du phénomène.

Les mésanges sont des oiseaux insectivores qui raffolent des chenilles processionnaires. Or ces oiseaux ont une difficulté, pas pour trouver à manger, mais pour nicher. Une [étude de l'INRA](#) a démontré que plus le nombre de nichoirs était important, plus le nombre de chenilles processionnaires diminuait. En période de nidification, un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour.

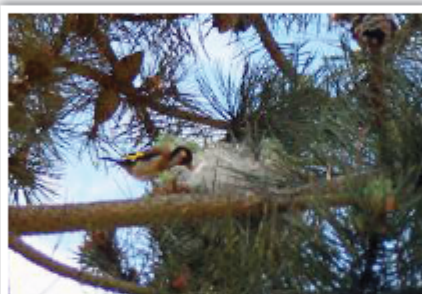
En effet, ces oiseaux ont besoin de cavités pour nicher. Or les vieux arbres creux se font rares dans les villes et dans les campagnes. Une solution consiste donc à poser des nichoirs. [Selon la Ligue de Protection des Oiseaux](#), un certain nombre de précautions sont à prendre :

- Nichoirs en bois ou béton-bois avec un trou d'envol de 32 mm pour viser l'installation des mésanges charbonnières, la plus efficace. Il peut être également

intéressant d'installer quelques nids avec un trou d'envol de 28 mm permettant à d'autres mésanges plus petites de s'installer,

- Installation à plus de 1,80 m de hauteur pour les protéger des prédateurs (chats),
- Trou d'envol orienté dos aux vents dominants, vers le Sud Est,
- Ne pas hésiter pas à mettre un nichoir tous les 20 mètres, directement dans les pins ou les cèdres,
- Installation de préférence en début d'automne, la pose reste possible jusqu'à l'hiver. La colonisation des nichoirs peut être rapide ou prendre quelques années,
- Poser les nichoirs verticalement ou légèrement inclinés vers le trou d'envol pour limiter les entrées d'eau de pluie.

A noter : Les chauves-souris sont également efficaces contre la processionnaire du pin lors de la période de vol du papillon (été). Il est également possible d'installer des abris à chauves-souris.



Chardonneret élégant consommant des chenilles processionnaires du pin. Crédit photo : FREDON Bretagne



CRÉDIT PHOTO : JEAN-DANIEL CHOPIN



Rédaction : FREDON Bretagne | ZA Bellevue | 5 rue Antoine de Saint-Exupéry | 35235 THORIGNÉ-FOUILLARD

Tél. 02 23 21 18 18 | www.fredon-bretagne.com | fredon@fredon-bretagne.com

ACTUALITÉS



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE

La réunion organisée par l'association REZORE le vendredi 26 octobre a réuni une trentaine de personnes intéressées par un tarif plus attractif pour leur mutuelle santé.



Les personnes présentes ont reçu les documents nécessaires pour adhérer à l'association et comparer les prix et conditions de cette mutuelle (documents pour adhérer disponibles en mairie).

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre a eu lieu en présence des associations patriotiques de LANTILLAC, PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY, les maires des 4 communes, les enfants des écoles, la fanfare du Val d'Oust, les Pompiers. M. Bernard LE BRETON a prononcé le discours du Président de la République suivi d'une remise de médaille à M.



André DANET de LANTILLAC. Les enfants ont chanté la chanson "Le soldat" de Florent PAGNY. Un lâcher de ballons a clôturé cet éloge aux Poilus



REPAS DU C.C.A.S.

La municipalité et les membres de la commission C.C.A.S. ont invité les personnes de 75 ans et plus au repas servi le mardi 13 novembre par Régis ROBERT. 50 personnes y ont pris part.

La doyenne de l'assemblée : Julitte SAMSON, née le 2 mai 1925 et le doyen, Benoît LE BRETON né le 15 novembre 1930

Après le repas, les enfants de l'école Saint-Louis sont venus partager un moment de jeux de société avec les convives afin de favoriser les échanges intergénérationnels.



Chants avec les enfants



Moment de jeux avec Julitte, la doyenne

ASSOCIATIONS

VIGILANTE

Raclette du 17 novembre



CLUB DES FOUGERES

Le club des fougères a clôturé l'année 2018 par un repas dansant chez Jo et Carmen, en présence de M. le Maire ;



Le mardi 8 janvier 2019, lors de la galette des rois, le président Jean-Claude GUYOT a présenté ses vœux à l'assemblée et rendu un hommage aux personnes décédées dans l'année.

L'assemblée générale aura lieu le mardi 5 février, suivie d'un buffet pour tous les adhérents à partir de 11 h 30.



COMITE DES FETES

Le comité des fêtes s'est doté de nouveaux blousons afin d'être équipé pour les manifestations en préparation pour 2019, à savoir : la course cycliste Grand Prix Jean ROBIC du dimanche 3 mars, le contre la montre individuel du tour de Pontivy Communauté le dimanche 14 avril, la randonnée pédestre et le vide grenier du mercredi 1^{er} mai.



Le réveillon du 31 décembre organisé pour la 20^{ème} année a affiché complet et a connu son succès habituel



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



Octobre

- ♦ Journées banalisées avec plusieurs ateliers autour du goût



Novembre / Décembre

- ♦ Séances de piscines pour les PS/MS

- ♦ Participation des élèves de l'école à la cérémonie du 11 Novembre

- ♦ Accueil, en classe de CM, des élèves de 6^{ème} du collège Sainte Joanne d'Irc de Rohan pour une journée autour de diverses activités



- ♦ Passage du Père-Noël dans toutes les classes et distribution de cadeaux

- ♦ Arbre de Noël sur le thème du cirque

- ♦ Sortie pédagogique à Paris pour les CE2 et CM avec visite du Louvre, pique-nique au jardin des Tuileries et rencontre avec les députés à l'assemblée nationale.

Cette journée était offerte par la mairie de Radonac.



Les projets à venir ...

- ♦ Séances de piscine pour les CE et GS/CP

- ♦ Plusieurs séances de cirque sont prévues au sein de l'école afin de confectionner un spectacle de rue pour l'inauguration du bourg



- ♦ Puis, toujours des projets sur le thème du cirque ...

- ♦ Et, à chaque retour de vacances un temps de présentation des projets de la période, avec tous les élèves de l'école, ...

- ♦ Avant les vacances, les élèves se réunissent, au sein du conseil d'école, afin de discuter des problèmes observés et ainsi essayer de trouver des solutions mais aussi proposer des idées pour améliorer la vie quotidienne.



Rappel : Collecte de papiers tous les mois.

VOYAGE A PARIS



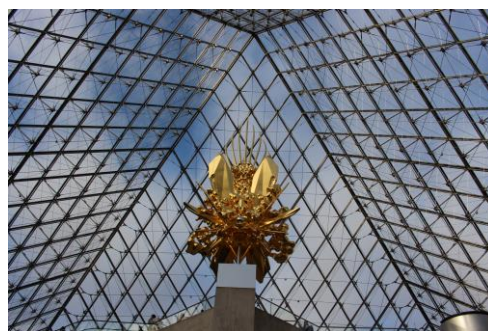
Départ du car à 3 h du matin



10 h : arrivée à PARIS et passage près de Notre-Dame



11 h : devant la pyramide du Louvre



Sculpture sous la pyramide du Louvre



Devant la Joconde et autres tableaux célèbres



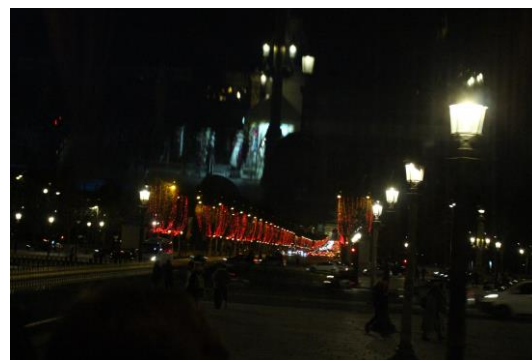
13 h : déjeuner au jardin des Tuileries



15 h : l'après-midi avec le guide à l'Assemblée Nationale



Le sapin de l'Assemblée Nationale



19 h : Les Champs Elysées illuminés avant le retour

ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning 2019 premier trimestre

Dates	Départ	Heure	Randonnée	Lieu arrivée	Responsable
S 19 01	Pleugriffet	13h30	GUILLAC	Parking Eglise	Raymonde
S 26 01	Radenac	13h30	PLAUDREN	Salle des fêtes	Lilian
S 09 02	Radenac	13h30	COLPO	Salle Mairie	Raymonde René
M 13 02	Radenac	13h30	DRENIDAN	Salle des fêtes	Gérard
S 23 02	Réguiny	13h30	LE SOURN	Stade	Marie Annick
S 09 03	Radenac	13h30	PLUMELIN	Mairie	Marc Patricia
M 13 03	Pleugriffet	13h30	COLONNE des 30	Parking des PD	Gilberte
S 23 03	Radenac	13h30	BAUD	Chapelle du Crano	Lilian
S 06 04			Repas aux Forges Calendrier		Bernadette
S 22 06	Dernière rando de l'année voir avec le club la destination.				Raymonde

BLANDEL Raymonde	06 33 65 98 89
GICQUEL Bernadette	06 18 27 41 45
MILETTO Gérard	06 73 12 41 52



-EVENEMENTS A VENIR

 RADENAC
**SOIREE
SAVOYARDE**
SAMEDI 2 FEVRIER 2019

à partir de 19h30

SUR PLACE OU A EMPORTER

Réservation au 06-79-61-13-67



Adulte : 11 €

Enfant : 6 €
(consigne comprise)



MENU

Kir
Crudités
Tartiflette
Salade
Dessert
Café

suivie d'une soirée disco

Organisation R.A.J.

RADENAC

Dimanche 3 Mars 2019

28^{ème} Prix Jean ROBIC

COURSE CYCLISTE

Départ 15heures30

3^{ème} Catégorie – Juniors – Féminines – Pass Open



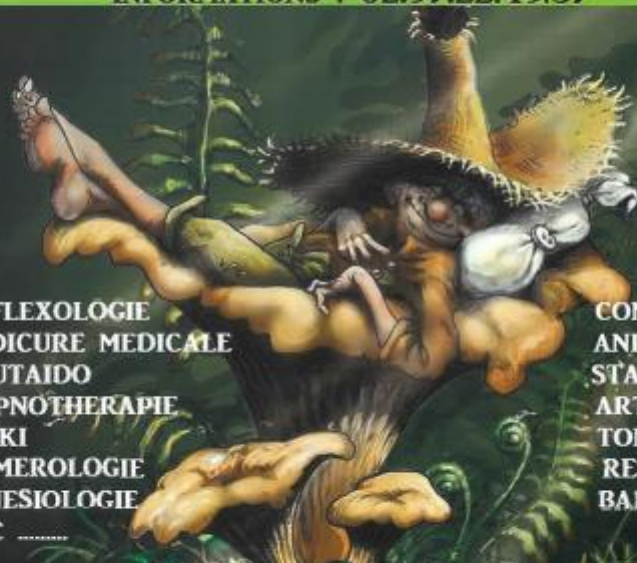
A 13heures 30 : Course d'attente avec l'école de Vélos

Contrôlée par l'OC Locminé

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC

Imprimé par nos soins

**DIMANCHE 7 AVRIL
RADENAC (56)**
SALLE POLYVALENTE DE 10H A 19H ENTRÉE: 1€
INFORMATIONS : 02.97.22.49.37



REFLEXOLOGIE
PEDICURE MEDICALE
SHUTAI DO
HYPNOTHERAPIE
REIKI
NUMEROLOGIE
KINESIOLOGIE
ETC

CONFERENCES
ANIMATIONS
STANDS PRO
ARTISANAT
TOMBOLA
RESTAURATION
BAR

**SALON DE LA COOL ATTITUDE
BREIZH'ZEN²**

CALENDRIER DES FETES

Réunion des présidents d'association pour l'élaboration du
calendrier des fêtes à la salle les lutins
le vendredi 23 novembre 2018



FEVRIER			
Samedi	2	SOIREE SAVOYARDE	R.A.J.
Samedi	16	BELOTE	VIGILANTE
MARS			
Samedi	2	REPAS	A.C.C.A
Dimanche	3	COURSE CYCLISTE Jean ROBIC	COMITE DES FETES
Mardi	12	CARNAVAL	ECOLE St-LOUIS
Samedi	16	BELOTE	R.A.J.
Jeudi	21	LOTO	CLUB DES FOUGERES
Dimanche	31	CONCOURS DE PECHE	A.C.C.A
AVRIL			
Dimanche	7	SALON DU BIEN ETRE	A.C.C.A
Dimanche	14	CONCOURS DE PECHE	
Dimanche	14	COURSE CYCLISTE "Tour de Pontivy"	VIGILANTE
Samedi	20	PLATS A EMPORTER	
Dimanche	21	CHASSE A L'ŒUF	R.A.J.
MAI			
Mercredi	1	Randonnée pédestre + vide greniers	COMITE DES FETES
Dimanche	5	CONCOURS DE PECHE	AMICALE PECHEURS
Jeudi	23	LOTO	CLUB DES FOUGERES
JUIN			
Samedi	1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	VIGILANTE
Dimanche	2	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	A.C.C.A
Dimanche	9	TOURNOI	VIGILANTE
Samedi	29	COMICE AGRICOLE	O.G.E.C.
Dimanche	30	KERMESSE	
JUILLET			
Dimanche	7	LOTO	CLUB DES FOUGERES
AOUT			
Dimanche	25	PARDON de Saint-Fiacre	PAROISSE
SEPTEMBRE			
Samedi	7	BALL TRAP	A.C.C.A
Dimanche	8	BALL TRAP	A.C.C.A
Jeudi	12	LOTO	CLUB DES FOUGERES
OCTOBRE			
Samedi	26	HALLOWEEN	R.A.J.
NOVEMBRE			
Dimanche	10	Bourse aux jouets et puériculture	A.P.E.L.
Samedi	16	RACLETTE	VIGILANTE
DECEMBRE			
Samedi	14	ARBRE DE NOEL	A.P.E.L.
Mardi	31	REVEILLON	COMITE DES FETES